Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00568 Publié le 6 novembre 2026

Arrêté n° AP-2026-DAC-2704 du 6 novembre 2026

Modifiant l'arrêté n° AP-2026-DAC-1966 du 14 octobre 2026 portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Qantas pour la période du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'aviation civile applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des transports applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 143/CP du 26 mars 2004 relative à l'exercice des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile et de desserte aérienne ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-1653/GNC du 13 avril 2010 portant approbation de la convention relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu l'arrêté n° 2022-2465/GNC du 26 octobre 2022 portant nomination de M. Loïc Robin en qualité de directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0481 du 3 juin 2026 portant nomination de Mme Bertille Jouan-Ligné en qualité de directrice adjointe de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DAC-0723 du 19 août 2026 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté modifié n° AP-2026-DAC-1707 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur, à la directrice adjointe, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction de l'aviation civile en Nouvelle Calédonie, notamment son article 1er bis ;

Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-DAC-1966 du 14 octobre 2026 portant approbation du programme d' exploitation des services aériens réguliers de la société Qantas pour la période du 25 octobre 2026 au 27 mars 2027 ;

Vu la demande présentée par la société Qantas en date du 2 novembre 2026,

ARRETE

Article 1er : Au programme d'exploitation IATA NW26-27 de l'annexe de l'arrêté n° AP-2026-DAC-1966 du 14 octobre 2026 susvisé, pour les références de vols de la ligne Brisbane (BNE) – Nouméa (NOU), lire :

- 1° « *QF 0359 / SB 159* » au lieu de « QF 0360 / SB 159 » pour la route BNE-NOU ;
- 2° « *QF 0360 / SB 158* » au lieu de « QF 0359 / SB 158 » pour la route NOU-BNE.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° AP-2026-DAC-1966 du 14 octobre 2026 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement et par délégation, La directrice adjointe de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie

BERTILLE JOUAN-LIGNÉ